

CLUB FRANÇAIS DE L'ÉPAGNEUL NAIN CONTINENTAL

Agréé par le ministère de l'Agriculture – Affilié à la Société Centrale Canine

18^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Avec attribution du C. A. C. S.

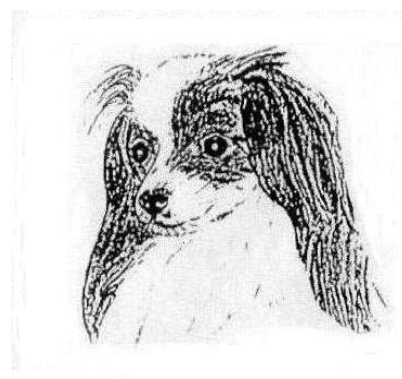
Sous l'égide de l'Association Canine Maine-Anjou



PAPILLON



RUSSKIY TOY



PHALENE

24 MARS 2012



ANGERS (49)

PARC DES EXPOSITIONS (HALL COUVERT)

COMPOSITION DU JURY

Monsieur BASKARAN (Esp)

Papillon : Classe (ouverte – intermédiaire – champion)
Mâle & Femelle

Phalène : Classe (ouverte – intermédiaire – champion)
Mâle & Femelle

Papillon et Phalène : classe (Jeune - Puppy –Baby –Vétéran)
Mâle & Femelle

Monsieur PARSON

RUSSKIY TOY : toutes les classes

ENGAGEMENTS POSSIBLES SUR INTERNET : www.cedia.fr

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS à la Nationale : 9 MARS 2012
(Date ultime de réception)

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

ARRIVEE et JUGEMENT : Entrée des chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront aux environs de 9 h..

SORTIE DES CHIENS : Les chiens classés (dans les quatre premiers de chaque race, chaque classe, chaque sexe) ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 10 € Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement de leur race.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagements de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué sur le catalogue. Les droits d'engagements devront être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement avant la date de clôture par mandat cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 9 mars 2012.

REFUS OU EXCLUSIONS :

des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les remboursements sous déduction de 10% du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - ceux refusés par le service vétérinaire,
 - Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés,
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite,
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé « 1^{er} Excellent » en classe intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CCAS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- a déjà le titre de Champion Nationale de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

*VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

ATTENTION tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION : Réservé exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays Membres du FCI et Champion Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés d'au moins 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE : Pour tous les chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non du CACS, ni du CACIB.

CLASSE PUPPY : Pour tous les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : très prometteur, prometteur, assez prometteur, insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE BABY : de 4 à 6 mois

CLASSE VETERAN : Pour tous les chiens d'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe peut donner droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Classes individuelles : Intermédiaire, Ouverte, Champion, Jeune, Puppy, Babby, Vétérain

AUTRES CLASSES

CLASSES NE CONCOURANT PAS : Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissances ou Inscrit à un Livre d'Origine reconnue par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le Carnet de Santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent sur le catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

LOTS D'ELEVAGE : (seule classe pouvant être constituée au poteau). Pour au moins trois chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe Individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un jury collégial en ring d'honneur.

PAIRE : Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

COUPLE : Pour deux sujets de mêmes race et variété, de sexe différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnée par eux, etc. et cela en quelques cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autre dégâts occasionnés par leur chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement

Tous les cas ou prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Reclamations).

AGES MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

TRES IMPORTANT – PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour le chien un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par la CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273, et 50-4286.

La validité du certificat débute :

– en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes françaises avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondant.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens

contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

18^e EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE du Club Français de l'Epagneul Nain Continental

Avec attribution du C. A. C. S.

Cadre réservé à la Société

Samedi 24/03/2012

« **ANGERS** »

N° d'arrivé au CFENC :

DEMANDE D'ENGAGEMENT

à adresser à Mme Juliette POITOU

Les Balcons d'Entremont - 30, Av. Alfred CAPUS - Bât. A1- 13 090 AIX EN PROVENCE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 9 MARS 2012

Une feuille par chien (photocopie acceptée) accompagnée du montant de vos engagements
par chèque, mandat ou virement international à l'ordre de C.F.E.N.C. et sur internet par www.cedia.fr (paiement en ligne)

*** Ecrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur au catalogue**

J'engage mon chien dans la classe ci-après (mettre une croix dans la ou les case(s) choisie(s))

Variété : PAPILLON PHALENE / RUSSKIY TOY
Poids : Moins de 2,5 Kg Plus de 2,5 Kg / Poils : Long Court
Intermédiaire Ouverte Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Mâle Femelle

Nom du chien _____

N° Livre d'Origines (avec indication du pays de ce livre) : _____

N° Tatouage ou transpondeur : _____

Date de naissance : _____

Nom du père (avec l'affixe) : _____

Nom de la mère (avec affixe) : _____

Producteur : M. Mme. Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme. Mlle : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél : _____

ATTESTATION

DETAIL DU REGLEMENT

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui-même ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la S.C.C.

J'accepte la publication dans le bulletin du Club des photos prises pendant l'exposition où figurerait le chien engagé.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h30 si mon chien est classé.

Date : _____ Signature du propriétaire : _____

38 € x =€

30 € x =€

26 € x =€

18 € x =€

15 € x =€

TOTAL =€

Par chèque bancaire ou postal, ou mandat, exclusivement à l'ordre du C.F.E.N.C. et par virement pour les étrangers.

Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception. Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Aucun engagement ne sera remboursé

PROGRAMME

SAMEDI 24 MARS 2012

DIMANCHE 25 MARS 2012

8h à 9h Réception des chiens

9h Début des jugements individuels

15h Apéritif offert par C.F.E.N.C.
Pause déjeuner

16h Présentation et classement des lots
d'élevage,

Angers : Spéciale de race

Juges : M. SALLET : Papillons et Phalène

M. BASKARAN : Russkiy Toy

A.C.M.A.

Renseignements : 02 43 45 81 77
CEDIA. FR

Participation aux frais d'organisation

Pour les chiens appartenant au même
propriétaire

1^{er} chien38€
une entrée + 1 catalogue inclus
Baby, puppy et vétérans exclus

2^e chien30 €

3^e chien26 €

4^e chien et suivants, chacun.....18 €

Baby, Puppy et vétérans15 €

Le chien engagé sera-t-il présenté

à la confirmation (gratuite)

oui non

au TAN (gratuit)

oui non

Chien non engagé mais présenté

à la confirmation (16, 00 €)

oui non

au TAN (15, 00 €)

oui non

Pour le chien ne concourant pas

Participation :16 €

Pour les classes paires, couples,
groupes lots d'élevage, lots de
producteur, les chiens devront
OBLIGATOIREMENT être inscrits
en classe individuelle

L'engagement se fera sur place après
les jugements individuels et il est
GRATUIT

Tout engagement non accompagné
de son règlement (libellé à l'ordre
du C.F.E.N.C.) ne sera pas pris en
compte.

Pour les étrangers il est possible de
payer par virement

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUT ENGAGEMENT

- Une enveloppe timbrée à 0,58 € (pour les étrangers 0.65€) libellée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'exposant
 - Le règlement par mandat, chèque ou virement à l'ordre du C.F.E.N.C
- La photocopie de l'homologation du titre pour les chiens engagés en classe Champion
- Une photocopie du Certificat de vaccination antirabique pour les départements concernés (modèle CERFA 50. 4272 ou 50.4273 selon département d'origine)